



Le 21 septembre 2021

A l'attention des personnels et des élèves du Lycée Raymond Naves

**Objet : CONSIGNES DE SECURITE – ALERTE INCENDIE**

Préambule : **l'alerte incendie est donnée par bâtiment. L'autorisation de remonter en classe est donnée par bâtiment par un responsable de zone.**

**Interdiction d'utiliser l'ascenseur.**

1-Le professeur fait évacuer immédiatement et dans le calme tous les élèves de la classe uniquement si le signal d'évacuation retentit dans le bâtiment où il se trouve.

2-Le professeur quitte ensuite la salle

- muni de la liste des élèves de la classe et de la *Fiche d'appel-Evacuation incendie (en annexe)*
- après avoir fermé les fenêtres et les portes sans les fermer à clé.

3-L'évacuation des élèves et des personnels s'effectue par les escaliers et vers les zones de rassemblement figurant sur les consignes affichées dans chaque salle. **A RESPECTER**

**IMPERATIVEMENT.**

4- Le professeur vérifie après un **appel officiel** la présence de tous les élèves et complète la *Fiche d'appel-Evacuation incendie*. Il la remet immédiatement à son responsable de zone afin de signaler tout absent sur le lieu de rassemblement.

5- La remontée en classe s'effectue après autorisation des responsables de zones. L'escalier métallique de secours (escalier 2) du bâtiment E ne doit pas être utilisé pour la remontée des élèves.

6- Les élèves handicapés (sur fauteuil roulant) sont amenés sur le palier de dégagement de l'escalier de secours du Bâtiment E, dans la tour du bâtiment A. En début d'année, un élève de la classe se portera volontaire pour rester dans les dégagements avec l'élève handicapé. Le professeur de la classe alertera le responsable de zone sur le fait que ces deux élèves se trouvent sur le palier de dégagement.

Les élèves qui ont des béquilles descendront par les escaliers à la fin de l'évacuation accompagnés par un camarade.

#### 7-Locaux particuliers :

- Salle d'étude, CDI, infirmerie : à chaque heure, les élèves s'inscrivent sur un cahier. En cas d'évacuation, le surveillant, la documentaliste, l'infirmière remettent au responsable de zone le cahier sur lequel figurent les noms des élèves présents avec le numéro de leur classe.
- Salle de restauration : les élèves se rendent sur le stade et se présentent aux responsables de zone du bâtiment E
- Gymnase et aire couverte : rassemblement sur le stade
- Salle de réunion et salle de conférence : l'intervenant responsable de la réunion évacue avec les participants. Il rejoint le point de rassemblement et remet la liste des présents au responsable de zone.
- Salle de professeurs : les professeurs doivent évacuer et proposer leur aide aux responsables de zone.
- Cafétéria : les élèves évacuent, vont rejoindre la zone de rassemblement du bâtiment A et se présentent au responsable de zone.

- salles A105-A107-A110-et A111 : M PUJOL (ou un autre personnel de l'équipe de Mme Floret) doit vérifier que ces salles occupées en autonomie par les étudiants BTS sont vides avant d'évacuer lui-même.

zone	Responsable de zone	Point de rassemblement
Bâtiment A	Mme FLORET M Soulayres	Face au bât. A, sur la partie herbeuse
Bât. E : Escaliers 3/ 4	M CARRIE Mme MANOUX	Au centre de la cour, devant bât E.
Bât. E : Escalier 1 / 2/ 5	Mme COSTES Une CPE	Derrière le bât. E sur la partie herbeuse.

Les autres personnels de la vie scolaire se mettent à la disposition des responsables de zone.

**Le Proviseur,**

**Michel Carrié**